

Cet espace est réservé pour L. A. BERGEVIN, 35 à 45, Rue Notre-Dame. Voir l'annonce LUNDI.

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

Cet espace est réservé pour L. A. BERGEVIN, 35 à 45, Rue Notre-Dame. Voir l'annonce LUNDI.

Adresse: LA JUSTICE, QUÉBEC.

VENDREDI, 26 FEVRIER 1886.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

LA JUSTICE QUÉBEC, 26 FEVRIER 1886.

POUR LA SESSION.

La session qui commence sera longue et intéressante. Nous tiendrons nos lecteurs parfaitement au courant de tout ce qui va s'y passer.

Un soufflet à M. Tarte

Il a déjà la joue empourprée de ceux qu'il a regus. Ajoutons encore celui-ci. Le Courrier de St. Hyacinthe, journal ministériel, parlant des attaques du Canadien contre M. Amyot, et de la réponse de ce dernier, ajoute les commentaires suivants:

"Nous déplorons de telles attaques. M. Amyot peut, aux yeux d'un certain nombre, paraître tenir une conduite politique peu judicieuse; mais, pour détruire l'effet de ses polémiques, nous ne croyons pas qu'il soit de l'intérêt de notre race de noircir de la sorte le caractère de ceux qui commandaient nos braves volontaires au Nord-Ouest."

"Après tout il ne s'agit que d'un cheval ruiné que M. Amyot a revendu \$60.00, et de quelques boîtes de cigares."

"Il doit y avoir assez de bonnes raisons pour défendre la cause du gouvernement sans recourir à des accusations qui ne peuvent que nous rabaisser aux yeux des autres provinces de la confédération."

Qu'en pensent le Nouvelliste et l'Evenement?

LE DISCOURS DU TRONE

Ottawa, 25 fév.

Honorables Messieurs du Sénat, M.M. de la Chambre des Communes.

En vous remerciant de nous avoir fait l'agréable devoir de vous féliciter au sujet de la récolte suffisante de l'année dernière et de la prospérité et du progrès marquant du pays. Depuis la suppression de l'insurrection du Nord-Ouest, la paix et l'ordre ont été rétablis et règnent maintenant. Après une révolte aussi sérieuse il peut encore exister quelque malaise et certaine crainte d'un renouvellement de ces désordres, et ce sera le devoir de mon gouvernement de prendre les moyens nécessaires pour protéger d'une manière efficace contre tout soulèvement, les habitants et les colons qui désirent s'établir dans ces territoires.

Je vous félicite au sujet de l'achèvement du chemin de fer du Pacifique et de la nouvelle qu'il sera ouvert pour le transport journalier des et au fret d'un océan à l'autre au mois de juin prochain. Cette entreprise si importante à la fois pour l'empire et le Dominion ne manquera pas d'augmenter le commerce entre la Colombie Britannique et les autres provinces, d'assurer le développement, le chaîn et l'établissement de Manitoba et du Nord Ouest, et d'ajouter beaucoup à la prospérité commerciale du pays entier.

Si les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des États Unis pour la nomination d'une commission conjointe pour régler ce qu'on appelle la question des pêcheries, et considérer les moyens à prendre pour développer notre commerce international noblement pas de résultats satisfaisants, vous serez appelés à faire des règlements pour la protection des pêcheries intérieures par l'extension de notre système actuel de police maritime.

La mesure qui vous a été soumise durant la dernière session pour la consolidation des statuts et pour l'introduction dans les territoires du Nord-Ouest d'un système économique certain et simple pour le transfert des terres, sera du nouveau soumise à votre considération.

Les actes de la dernière session trouveront place dans la première de ces mesures.

On vous demandera de prendre en considération l'opportunité d'améliorer le système judiciaire qui existe sur ce territoire.

On attirera votre attention sur le besoin d'amender la loi relative aux affaires du bureau de l'imprimerie de la Reine, et de voir à obtenir plus grande satisfaction du système actuel d'impressions pour le gouvernement et pour le parlement.

On a fait le recensement de la population des territoires du Nord-Ouest, et une mesure législative, ayant pour base ce recensement, au sujet de la représentation du peuple au parlement, sera soumise à votre appréciation. Il en sera de même d'autres mesures, en outre des projets de loi pour établir un mode plus satisfaisant de procès, lorsqu'il s'agit de réclamations contre le gouvernement; pour régulariser le fonctionnement des caisses d'économie dans les bureaux de poste de la Colombie Britannique et des Territoires du Nord-Ouest, pour l'octroi de lettres patentes concernant les terres des sauvages, pour l'administration des droits de la Couronne sur les côtes du Dominion, pour l'établissement d'une ferme expérimentale, et pour amender la loi sur l'immigration des Chinois.

M.M. de la Chambre des Communes,

Les comptes publics de l'année dernière vous seront soumis; vous verrez que l'estime des recettes a été parfaitement réalisée, mais je regrette d'avoir à dire que l'insurrection du Nord-Ouest a grandement augmenté les dépenses du pays.

Les estimés pour l'année à venir vous seront également présentés. Ils ont été préparés à un point de vue économique et de manière à satisfaire aux besoins du service public.

Honorables Messieurs du Sénat,

M.M. de la Chambre des Communes,

Je vous soumetts ces différents sujets, et tous ceux qui vous seront présentés durant cette session, à votre plus grand soin et j'espère fermement que vos délibérations auront pour résultat, avec l'aide de Dieu, de promouvoir le progrès et la prospérité du Canada.

Le bill de franchises

Un ami de notre journal a préparé sur le bill de franchises le travail suivant que nous croyons devoir publier et qui intéressera nos lecteurs:

Voici le parlement fédéral qui se réunit. Une des mesures les plus importantes qui va, au moins qui devrait s'imposer à l'attention de nos représentants est le bill de franchises de Sir John.

Il commence à peine à être appliqué et déjà son caractère mauvais et défectueux se laisse apercevoir. Dispendieuse et centralisatrice, elle porte le cachet des rêves de Sir John. Du reste son fonctionnement est presque ridicule.

Di-pendieuse! le gouvernement lui-même est effrayé des sommes qu'elle va coûter. On admet ouvertement que son coût annuel va dépasser \$100,000.00; et, de accessoire imprévues, que de dépenses à rencontrer et dont on a pas encore de soupçons!

De \$400,000 à \$600,000 il n'y a qu'un pas.

Voyons plutôt:

- 10. Un réviseur dans chacun des 210 comtés de la puissance à \$1200.00 chacun.....\$252,000.00
20. Dépenses de voyage, \$10.00 pour chaque réviseur..... 21,000.00
30. Secrétaire ou député du réviseur, \$400.00 par année chacun..... 84,000.00
40. Huis-sier du réviseur, \$100.00 chacun..... 21,000.00
50. Copie des rôles d'évaluations et listes électorales payables au registraire, \$50.00 au moins chaque division. 10,500.00
60. Trois impressions des listes électorales ou nombre suffisant pour donner copie à tous les juges de paix, commissaires des petites causes, maîtres de poste, greffiers, etc., en tout au moins 150 copies de chaque impression par comté, \$100 par comté. 21,000.00

Nous voici avec un total de.....\$409,500.00

et nous ne mentionnons que les dépenses les plus en vue; nous n'allons que \$100.00 pour les dépenses de voyage du réviseur, et il y a des comtés comme Algoma, par exemple, où les dépenses de voyages seront de plusieurs cents piastres, et où le salaire du réviseur sera augmenté en conséquence.

Il y a une foule d'impressions que nous ne mentionnons pas: tel qu'avis, certificats, blancs de réquisition, formules, etc., qui ne s'impriment pas pour les beaux yeux du réviseur, on va même jusqu'à dire, dans certains quartiers, que le salaire des réviseurs pourrait bien être de \$2,000.00 par année.

Si l'on atteint \$600,000.00, comme il n'y a guère plus de 400,000 électeurs dans la Pais-ance qui sont censés ne voter qu'une fois tous les cinq ans, il en coûtera \$3,000,000.00; c'est-à-dire \$7.50 pour chacun des

votes qu'aura à donner chaque électeur de la Paisance.

Et dire que l'industrie languit et que le peuple est pauvre; qu'un déficit énorme est là qui attend le parlement nous menaçant de nouveaux impôts.

Le peuple paie—venez Général Middleton—Jobbers et sous jobbers, venez c'est le temps de la cure—le peuple paie bien—quand il n'a plus de pain à manger il mange de l'herbe comme aux premiers jours de Louis XVI, mais il paie encore, il paie toujours pour les extravagances des maîtres.

Le rouge devrait monter au front des ministres qui n'ont pas honte d'arracher au pauvre soldat les quelques sols qu'il lui reste pour le faire enterrer quand on jette à l'eau des sommes fabuleuses comme va englober cette loi électorale.

Et on marchande à la veuve d'un soldat du 9e dont notre incurie est la cause indirecte de la mort, on lui marchande les quelques sous de pension qui lui devraient être dus!

Le vase va bientôt déborder.

UN CONSERVATEUR.

Actes Reprehensibles

Une nouvelle bien regrettable nous arrive de Battleford, nous la donnons pour ce qu'elle vaut, car à la distance où nous sommes nous ne pouvons pas la contrôler.

D'après cette nouvelle, le 2 janvier au soir, une trentaine d'hommes de la Gendarmerie à Cheval auraient maltraité les Métis qui s'amusaient ensemble dans une de leurs maisons. La cause serait le mécontentement éprouvé par ces messieurs parce que les femmes métisses n'avaient pas voulu accepter l'invitation de se joindre à eux pour un bal.

Les fils de Mars se rendirent à la maison de Basile Lafond dans laquelle ils entrèrent par une fenêtre. Le revolver au poing, frappèrent plusieurs hommes, entr'autres John Todd, Pierre Flamand, Peter Pambrun, Louis Goulet, etc.

Il n'est pas besoin de commentaires pour apprécier de pareils actes, et nous avons la certitude que les autorités sauront faire leur devoir.

(Le Manitoba.)

AU PILORI

Si grâce a été demandée pour Riel; si la question entre orangistes et catholiques a été posée à Ottawa; si les catholiques ont été soufflés; si l'agitation a été intense et universelle; si le parti conservateur s'est séparé de ses chefs:

LA CAUSE EN EST DUE AUX MINISTRES EUX MEMES ET A LEURS ORGANES.

PREUVE

(Suite.)

(Du Monde le août 1885.)

".....D'après le témoignage des médecins, lors de son procès, cet homme n'est pas responsable de ces actes..... si on tient plus à sauver la vie de Riel qu'à faire du tapage, qu'on prenne les moyens d'atteindre le but. Les assemblées publiques ne serviront aucunement sa cause; agissons par pétitions et nous sommes sûr du succès. Nous engageons tous les amis de Riel à agir en conséquence.

(Le Monde du 17 août 1885)

L'ASSEMBLÉE DU CARRÉ PAPINEAU.

"L'assemblée d'hier a été en quelque sorte une répétition de celle du dimanche précédent, avec en plus, l'intérêt qui s'attachait à la présence de MM. Lemieux et Fitzpatrick, les deux avocats de Riel, ces deux éloquentes avocats ont fait une profonde impression sur la foule, et nous avons remarqué avec plaisir que tous les orateurs ont parlé avec modération, il ont évité les écarts de langage que nous avions remarqués précédemment chez quelques uns. MM. Lemieux et Fitzpatrick, qui sont venus sur l'invitation spéciale du comité de Montréal, ont tous deux reproché au gouvernement Mackenzie la nomination du juge Richardson, et la constitution du jury dont le nombre a été réduit à huit puis à six. M. Chs. Langelier qui parle avec plaisir et facilité a été écouté avec plaisir, ainsi que M. George Duhamel. Voilà la dixième grande assemblée qui se tient à Montréal, sans compter celles de la banlieue et des paroisses environnantes.

(Le Monde du 25 août 1885.)

".....Anglais et Français, catholiques et Protestants, nous nous entendons tous. C'est une question de justice et d'humanité. Voilà le véritable terrain sur lequel on aurait dû porter cette question. Les déclarations que vient de faire l'Honorable

Sir Hector Langevin au sujet de cette affaire Riel, nous autorisent à croire que le gouvernement s'est déjà sérieusement occupé de cette question, et qu'il en est venu à la décision de nommer une commission médicale dans le but de connaître l'état mental du condamné."

Il ne s'agit pas actuellement de discuter les causes prochaines ou éloignées de la dernière rébellion, ni la part de responsabilité qui en revient aux blancs, aux métis, ou aux sauvages du Nord-Ouest. Il y a du temps pour cela.

Nos représentants auront amplement les loisirs d'ici à la prochaine session de faire une étude approfondie de cette question, de se mettre en état de la bien juger, et d'en faire peser la responsabilité sur qui de droit. Les préoccupations du moment sont plus graves. Il s'agit de découvrir si un accusé déjà condamné à mort, est ou non sain d'esprit et responsable du crime dont il a été trouvé coupable. Notre devoir est de travailler à obtenir cette preuve le plus tôt possible. Nous la demandons au nom de la société au nom de l'humanité, au nom de la justice. Arrière les passions de la politique, toujours intéressées. Arrière les jalousies de l'esprit de parti; les partis politiques sont trop mesquins et trop tyranniques pour remettre à leur caprice l'honneur et la vie d'un citoyen. Nous espérons que le gouvernement nommera sans délai cette commission médicale, et qu'elle sera formée de médecins experts, dont la bonne réputation de science et d'habileté saura inspirer confiance au public."

(Le Monde du 10 septembre 1885)

".....Néanmoins le gouvernement va se rendre aux désirs de la province de Québec en accordant la nomination d'une commission médicale qui devra s'enquérir de l'état mental du prisonnier. La décision de cette commission vaudra mieux que le jugement du tribunal de Winnipeg. La sentence de mort ne sera pas exécutée. Le gouvernement fédéral va accorder un sursis pour permettre l'appel au Conseil Privé.

(A suivre.)

ACTUALITES

Il est faux, entièrement faux que M. Amyot ait entaqué les bataillons anglais à la gare du palais. Comme c'est le Canadien qui l'assure il n'y a pas du reste à en douter. Quand M. Tarte parle et qu'il a la bouche pleine de croquignoles il n'est pas étonnant que la langue lui fourche.

Ceux que M. Tarte appelle des rouges, parce qu'ils ne veulent pas se faire complices de ses vilénies, connaissent mieux que le rédacteur du Canadien les règlements militaires. Ils savent que comme militaires sous les armes, ils ne peuvent pas faire de démonstration politique, mais que comme citoyens ils ont la liberté absolue de faire toute démonstration légitime et opportune?"

Le Nouvelliste de Sir A. P. prétend que c'est M. Amyot qui a organisé la démonstration de mercredi soir. La feuille ministérielle trompe sérieusement son public: nous la défions de prouver son avancé. Le mouvement a été spontané et il n'a rien coûté.

Le même journal annonce que les résolutions adoptées par le bataillon ont été rédigées par M. Amyot lui-même. Cette assertion est aussi fautive que la première. Les résolutions ont été préparées par M. L. P. Pelletier à la demande de plusieurs membres du bataillon, et certaines parties en ont ensuite été modifiées par le bataillon lui-même.

La même feuille assure que dix soldats du 9e sont allés lui dire que le commandant avait convoqué leur réunion. Le Nouvelliste ment effrontément. Le commandant n'a convoqué personne, les soldats seuls ont pris l'initiative. Déjà le Nouvelliste est un journal veridique très-veridique.

Le Nouvelliste déclare que le commandant avait supplié les soldats de l'escorter. Le Nouvelliste ment. M. Amyot n'a jamais demandé telle chose. Nous nous demandons quelle confiance le public peut avoir dans une pareille presse.

Le Canadien qui embrasse le Nouvelliste! Un vrai comble quoi! Nous citerons l'un de ces jours ce que ces deux feuilles se disent il n'y a pas trois mois; aujourd'hui ils fraternisent sur la tombe de Riel et un face de l'humiliation de la province! Quel spectacle dégoûtant!

Tout en affirmant qu'il ne veut pas ternir le blason du 9e, M. Tarte se met à injurier, non plus le commandant nommé et le bataillon collectivement, mais plusieurs membres en particulier. Tout ce qu'a fait le bataillon, ses moindres actes seraient entachés de corruption. Ceux qui en ont fait partie devraient alors commencer à rougir d'appartenir au 9e. Il est donc grand temps de demander protection aux tribunaux, d'autant plus que, pour donner plus de vraisemblance aux accusations, l'on dit: "nous vous défions de nous poursuivre."

Comme nous l'avons dit, nous ne répondrons pas maintenant dans la Justice aux accusations de M. Tarte. Celles d'hier et d'aujourd'hui formeront partie de l'action que les avocats de M. Amyot ont instruction d'entreprendre.

Le Canadien veut faire croire qu'il n'y avait personne à l'assemblée des officiers du 9e et qu'il en manquait beaucoup. Ses informers devraient lui dire que les Lts. Dupuis, Dion ne forment plus partie du bataillon, que le Lt. Casgrain a résigné et qu'il n'a jamais été gazetté. Le capitaine Pages avait écrit regrettant de ne pouvoir assister. Quant aux capitaines Chouinard et Pennée, dire qu'ils n'ont pas fait partie de l'expédition est aussi faux qu'injuste. M. Chouinard a accompagné le bataillon jusqu'au nord du lac Supérieur. Après avoir tout organisé, il est revenu à Québec sur permission spéciale et pour affaires de la plus grande urgence. Le capitaine Pennée a rejoint le bataillon à Calgary sitôt que son associé fut de retour des États-Unis. Pour partir plus tôt il lui aurait fallu fermer sa maison de commerce.

Nous regrettons que tous ces messieurs reçoivent maintenant des injures en récompense des sacrifices qu'ils se sont imposés au service de la patrie.

Lettre de l'Ouest

Saskatchewan, Redberry Lake, T. N. O., 3 fév. 1-86.

Le moyen de tenir le Nord-Ouest en paix et de concilier tous les esprits, c'est de donner une amnistie générale, tant aux prisonniers qu'aux exilés. Cette mesure de la part du gouvernement produirait un effet salutaire sur les Métis et les Sauvages, et coûterait beaucoup moins cher que des troupes et des armes. Le second serait de voir avec le plus grand soin à ce que les employés du gouvernement qui ont affaire aux Sauvages évitent de les blesser par une conduite et des manières rudes et grossières. Si le gouvernement se montre indulgent, et si ses officiers se montrent civils à l'égard des gens, je puis affirmer qu'il n'y aura pas le moindre trouble à redouter, ni ici, ni ailleurs dans le N.-O. Les indiens se ressemblent tous un peu, c'est-à-dire qu'ils sont comme les autres mortels; les injustices et les mauvais traitements les irritent, tandis que les bons procédés les calment et les attirent.

(Le Manitoba.)

CORRESPONDANCES

M. l'Éditeur, Je viens de voir dans l'Evenement du 19 février une correspondance signée, Un Libéral qui voudrait faire croire aux électeurs de Bellechasse que la position de M. Amyot est la même que celle de M. Cauchor, l'es- que celui-ci passa du camp conservateur au camp libéral. Je ne suis pas de l'opinion de ce libéral qui n'est autre chose que Paul-Alexis Israël. Je crois pouvoir dire que les conservateurs du comté de Bellechasse (à part quelques pendards, donneront donc leur appui à M. Amyot pour la bonne raison que li- béraux comme conservateurs nous sommes tous patriotes avant d'être partisans.

M. Amyot abandonne ses chefs dans des circo-stances où tout homme de cœur et de franc patriotisme doit le fuir. Pour ma part, j'écris que si nous avons des élections locales prochainement, suivant les rumeurs, il y aura entente entre les deux partis pour arriver à un résultat satisfaisant qui nous permettra d'être notre candidat avec une majorité comme celle que remporta l'Hon. Juge Fournier sur cet homme devenu si célèbre depuis qu'il a trempé ses mains dans le sang du brave chef des Métis L. D. Riel.

Tant qu'au poulain et aux cigares dont parle si souvent M. Tarte, les électeurs de Bellechasse sont trop sérieux pour s'amuser à de si futiles accusations, le blâme en retombe plutôt sur l'auteur que sur le colonel du 9ème.

UN PATRIOTE AU-DELÀ DE VINGT ANS DANS LE PARTI LIBÉRAL. St. Valier, 21 fév. 1886.

CET ESPACE EST RÉSERVÉ PAR

OCTAVE LEMIEUX & Cie,

ENCANTEURS,

253, RUE ET FAUBOURG ST-JEAN, 253.

Magnifique Harmonium

à vendre à bon marché,

PAR OTAVE LEMIEUX & Cie.

Un magnifique Harmonium presque neuf ayant coûté \$250.00 avec grand buffet en Noyer Noir et ventrie français richement sculpté, neuf jeux pedal d'expression, etc. etc. Instrument est en parfait état et est assez puissant pour une Eglise.

Pour toute information, s'adresser à notre bureau 253, rue et faubourg St-Jean, Québec.

OCT. LEMIEUX & Cie, Encanteurs,

19 février 1886. 6f—102

Nous publions avec plaisir la correspondance suivante que le manque d'espace nous a empêché de donner à nos lecteurs avant ce jour.

Trois-Pistoles, février 1886.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis quelque temps, certains personnages, pour se venger de ce que vous avez dénoncé l'indignité de leur conduite, et surtout de ce que vous avez fondé un journal dans le but de le leur faire expier, ont recouru contre vous à leur arme favorite: la calomnie. Ils ont même prétendu que vos accusations n'avaient pour but que de prévenir celles qu'ils avaient à porter eux-mêmes contre vous. On veut, par cette indigne supercherie, donner le change au public et opérer une diversion.

Croyez-moi; ne perdez pas de temps à vous défendre... votre conduite se justifie assez d'elle-même. Le public éclairé connaît vos accusations, il sait que, si les choses qu'ils vous reprochent aujourd'hui étaient celles, vous n'auriez eu qu'à vous taire pour en obtenir l'impunité et vous seriez de leurs amis. Oui, eussiez-vous commis les actions les plus odieuses, eussiez-vous pillé, brûlé, tué, déshonoré, il vous suffirait pour ensevelir tout cela dans un éternel silence, de vous faire le valot d'un ministère éhonte. Ce moyen était infallible: tant d'autres en ont profité. Ainsi, si vous eussiez été coupable, vous auriez acheté par un lâche silence celui de vos complices. Au contraire vous avez dénoncé avec l'indignation généreuse d'un homme qui n'a rien à se reprocher les persécutions et les injustices criantes dont nos malheureux frères ont été les victimes. Vous avez dénoncé ces tristes sires ces hommes au cœur pétrifié d'égoïsme et de boue qui n'ont pas craint de renier leur conscience et leur nationalité. Voilà votre justification contre toutes les calomnies présentes et à venir. Vous n'avez rien à craindre et vous ne craignez rien non plus, votre conduite indépendante et généreuse le prouve assez.

Ainsi, ne vous laissez pas distraire, ni détourner par les aboiements d'une presse salariée. Continuez à démasquer et à faire connaître de plus en plus au public la conduite inique de nos ministres, c'est ce que nous attendons de vous. Quant à ce qui vous regarde personnellement, la province de Québec saura bien vous faire justice, quand le grand jour de la rétribution sera venu.

Daignez agréer, monsieur, l'hommage de mon estime et de mon dévouement.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

UN ÉLECTEUR.

A NOS MINISTRES.

COMBIEN DE TEMPS ENCORE LES MALHEUREUX MÉTIS VONT-ILS LANGUIR AU PENITENCIER? LA MORT DE RIEL N'A-T-ELLE PAS SATISFAIT TOU- TES LES HAINES? LA VENGEANCE ORANGIS- TE N'EST-ELLE PAS ASSOU- VIE?

Nous demandons leur grâce au nom de la civilisation et de l'humanité chrétienne, au nom de leurs femmes et de leurs enfants, et nous la demanderons ainsi chaque jour, jusqu'à ce qu'elle soit accordée ou que tout espoir soit perdu.

A NOS CORRESPONDANTS.

Toute correspondance doit être signée d'un nom responsable. Veuillez écrire lisiblement et être aussi brefs que possible. La rédaction ne s'engage pas à adopter les vues ni les opinions exprimées dans les correspondances. Toute information sur des faits publics sera accueillie avec plaisir et est même sollicitée.

DERNIERE EDITION

CORRESPONDANCE

Ottawa, 25 février, 1886.

Après vos avoir laissés, hier soir à 10 heures, au sortir de cette démonstration, aussi spontanée qu'enthousiaste, que faisait le 9e Bataillon, pour protester contre les injures et les diffamations d'une certaine presse, je me rencontrai avec un français fort distingué. Il m'exprima tout le mépris possible à l'adresse de ces journalistes qui se moquent de l'opinion publique, écrivent blanc aujourd'hui et noir demain, sans même l'a déceance d'une transition ni d'une explication. Il ne pouvait comprendre qu'on pousse l'ingratitude jusqu'à tenter de diminuer le mérite et la gloire d'un bataillon qui, comme le 9e avait si vite répondu à l'appel, avait subi tant de misère, montré tant de dévouement et d'esprit de discipline. Sur la question clé, il me fit le raisonnement suivant: la province s'est prononcée unanimement, son honneur est engagé. En France, on dit-il, on sait la position qu'elle a prise, et si le gouvernement réussissait à étouffer la voix de l'opinion, vous diminueriez considérablement aux yeux de tous ceux qui s'intéressent à vous.

Tout cela n'est que trop vrai. Heureusement que le peuple est là, et qu'il est bien décidé, malgré les efforts de la vanalité sous toutes ses formes, à faire prévaloir les saines notions de la justice.

La plupart des députés sont arrivés, et la question Riel fait naturellement le frais de la conversation. Il y a beaucoup d'animation, et l'on peut, sans être prophète, prédire que a session va être d'un vif intérêt. La lutte s'engagera sur le discours du trône même, si ce dernier, que nous aurons dans l'instant, fait allusion à la tragédie de Regina. Le groupe indépendant va être assez nombreux pour peser sérieusement dans la balance.

Une foule compacte se presse aux abords de la bâtisse; les costumes variés des ragueurs de Québec et de Lévis y abondent. Mais le temps est peu propice; neige mouillante et chemins épais.

Le télégraphe vous donnera le discours du trône.

Continuez à reproduire les écrits de la presse ministérielle publiés aux jours où les explications n'avaient pas baillonné son patriotisme. Vous la mettez ainsi au pluri et neutralisez complètement l'effort pour soutenir une administration coupable de tant de faiblesses, de recules et de sacrifices de nos droits. Ici, les députés qui sont demeurés fidèles à la protestation du 15 novembre, marchent le front haut, et même dans les rangs officiels des employés trouvent énormément de sympathies.

Je vous tiendrai au courant de tous les événements importants. Courage dans votre lutte pour sau ver l'honneur national et protéger les intérêts de Québec.

tre qu'il y a eu dépréciation dans la valeur du capital-actions. Des rumeurs provenant de sources hostiles, la publication dans les journaux d'articles malveillants en sont la cause. L'on comprend que, quels que soient les motifs qui ont donné lieu à ces attaques, qu'elles fussent dirigées contre les directeurs par onnellement, ou faites pour leur forcer la main dans un intérêt privé, le résultat en a été le même et la propriété des actionnaires en a souffert.

Signé: A. THOMPSON, Président. Québec, 22 février 1886.

Dépêches Télégraphiques.

Trois mille grévistes à Aubersis Slandeiris ont résolu de demander une augmentation de salaire. Ils sont sans ouvrage depuis 19 semaines et sont dans une terrible détresse. Le Procureur de la Reine a décidé d'intervenir dans l'affaire Dilke.

Paris, 25.—Les députés socialistes de la Chambre prennent un grand intérêt au procès des socialistes qui ont conduit l'agitation lors des dernières émeutes. Aujourd'hui ces députés ont envoyé un télégramme conjoint aux "ouvriers anglais dans la Chambre des Communes." Ils y proposent une union internationale des intérêts ouvriers.

Le but principal de ce mouvement est d'assurer une réduction des heures de travail et une amélioration dans le conaition de l'ouvrier, une limite au travail des femmes et des mineurs; la défense absolue que les mineurs des deux sexes au dessus de 16 ans, soient employés dans les manufactures.

Le même télégramme demande en core aux ouvriers anglais de s'unir à ceux de la France. Il invite les ouvriers d'Amérique, ceux de l'Europe entière à envoyer des délégués au congrès qui de vra être tenu, dans le mois de septembre prochain, à un endroit à être choisi plus tard. A ce congrès, se discuteront les moyens d'améliorer l'état des ouvriers de tous les pays.

Vienne, 25.—Des experts déclarent qu'il y a des documents autographes de Mahomet, parmi les documents acquis en Egypte par l'archiduc Renier.

Paris, 25.—Un officier de l'armée nommé Peronier, dans les galeries de la chambre des députés cette après-midi a fait feu à deux reprises sur le président. Ce dernier l'a par le le Peronier dit qu'il est un soldat qui a été maltraité par ses supérieurs et si ignoré des officiers de la justice qu'il a recouru à ce moyen désespéré pour attirer l'attention sur ses griefs. Il a dit encore qu'il était un officier dans l'armée française et a servi dans la guerre franco prussienne. Peronier affirme que la lettre qu'il a lancée à Clémenceau fait connaître les noms des traîtres à Metz.

Lorsqu'on l'a arrêté il s'est écrié: "J'ai écrit à Clémenceau; il sait ce que cela veut dire." Ces paroles ne furent pas comprises des personnes qui entendaient la détonation.

Après recherches faites, on a découvert que les deux coups ont été tirés en l'air et n'étaient pas dirigés sur qui que ce soit dans la Chambre des députés.

On a trouvé la lettre lancée à Clémenceau et elle est soigneusement gardée par le président de la Chambre.

NOUVELLES COURANTES

Cour de police.

Thomas Matthew on arrêté hier l'après-midi, pour obtention d'argent sous de faux prétextes a été incarcéré en attendant l'audition des témoins a charge.

Pour ce soir

Pseudo parlement à l'Institut Canadien. Conférence de M. Ashe à la Société Littéraire et historique de Québec.

Cour du Recorder

Un nommé Thomas McAvoy, qui n'est pas à sa première offense a paru ce matin devant le Recorder. Il a été trouvé ivre, hier, sur la rue St Jean, et ce matin il a demandé à loger aux frais de Sa Majesté pour deux mois, pretextant qu'il ne peut trouver rien à faire pour gagner sa vie. Son Honneur le Recorder lui a accordé un mois de prison.

Un nommé Jos. Goudreault qui se dit chasseur, et demeurant dans la paroisse St Cyrille est venu à Québec et s'est grisé un peu fort. La police, qui aussi fait la chasse au gibier, l'a ramassé hier sur la rue Champlain et l'a conduit au poste. Il a été condamné à \$4 et les frais ou à 15 jours de prison.

Feu

Dimanche dernier, le feu a pris, à la fin de la grand'messe, dans la voute de l'église de la Pointe aux Trembles; mais comme on s'en est aperçu à temps, l'incendie a été de suite contrôlé. L'hiver dernier, la même chose est arrivée à cette église. Ce temple est assuré pour \$14,000.

Arreté

L'individu qui recueillait, ces jours derniers, des aumônes pour le Y. M. C. A. sous de faux prétextes a été arrêté hier. Le prisonnier reconnaît sa culpabilité, mais il dit que c'est le d'argent qu'il l'a fait agir ainsi. Il dit venir d'Angleterre et se nommer Matthewson. Il était en route, dit-il, pour Dickinson's Landing, à l'ouest de Montréal, mais comme il croyait

que cette localité était en bas de Québec il était allé à Lévis et qu'on l'a ensuite ramené de 875 lui fut volé.

Bill Morrison

Le chef du bureau des statistiques, à Washington, estime à \$20,170,000 la réduction du revenu que va opérer le bill Morrison.

Diminution

Il est constaté par les rapports officiels que les importations en France dans le cours de l'année 1885 ont représenté une valeur de 4,215,877,000 francs—soit 127,602,000 francs moins qu'en 1884.

Mariage

On mande de Ackron, O, que Thomas A. Edison, le fameux savant a épousé, hier après-midi, Mlle Nina, fille de Lévi Miller, riche manufacturier de cette ville.

MAISON A VENDRE OU A LOUER.

Une superbe maison à deux étages, en brique solide, de 29 x 24, avec une boutique de 20 x 18, chauffée par une fontaine à air chaud. Cette propriété très confortable comprend un magasin, une boutique, un logement privé et un hangar. Poste très avantageux pour le commerce, sur la rue Commerciale, No. 91, au pied de la Côte Davidson, et près de la station de l'Intercolonial, Lévis. Possession au premier mai prochain. Conditions avantageuses.

S'adresser au propriétaire, F.-X. THOMPSON, Écrivain, Lévis, ou à L. E. THOMPSON, à La Justice. 6f—108. 23 février 1886.

CHEMINS DE FER

CENTRAL VERMONT

BOSTON. NEW-YORK & MONTREAL. ROUTE LA PLUS ANCIENNE ET LA PLUS COURTE. Tous les trains sont munis de plateformes Mi'yer et de ventilateurs automatiques Westinghouse.

TRAINS ALLANT AU NORD

LES TRAINS LAISSENT HOLYOKE: 4 1/2 a. m.—Train express du jour pour Montréal, Québec, Ottawa et tous les points pour le Nord et l'Ouest, arrivant à Montréal à 8 3/4 p. m. 1 1/2 p. m.—Train rapide pour Montréal, Québec et tous les points du Canada, arrivant à Montréal à 11 20 p. m.

ALLANT AU SUD.

LES TRAINS LAISSENT MONTREAL: 8 30 a. m.—Express du jour pour Holyoke, Springfield, New-York, Boston et tous les points dans la Nouvelle Angleterre, arrivant à Holyoke à 6 55 p. m.

LIGNE DE BOSTON, LOWELL ET CONCORD.

Depuis le 29 NOVEMBRE 1882, les trains laissent Manchester: Pour Nashua, Lowell et Boston, à 6 13, 8 07, 11 03 heures a. m., 4 17, 5 30, (ex) 7 05, (ex) p. m.; dimanche à sept heures. Pour Salem à 9 13, 11 03 heures a. m. et 4 17 hrs p. m.

LES TRAINS LAISSENT BOSTON:

Pour Lowell à 7 30, 8 00, 9 00, 10 00, 11 00 a. m., 12 00 p. m., 1 00, 2 30, 3 00, 4 00, 4 45, 5 35, 6 15, 7 00 p. m. et 11 15 p. m.; le mercredi. Pour Nashua, Manchester et Concord à 7 30 et 9 00 a. m., 12 00 m., 3 00, 5 35 et 7 00 p. m. à 1 00 p. m., le dimanche. Pour Petersborough à 7 30 a. m., 3 00 p. m.; retour à 6 15 a. m. et 3 00 p. m.

LAISSENT LOWELL:

Pour Boston à 5 15, 7 35, 7 31, 8 30, 9 05, 9 25, 11 00 a. m., 12 15, 1 10, 2 20, 4 20, 4 30, 5 30, 5 40, 6 20 et 8 03 p. m.; et 9 50 le mercredi. LAISSENT SALEM: Pour Manchester à 7 10, 10 55 a. m., 4 40 p. m. et fait jonction à Nashua avec le train pour Milford, Wilton Greenfield et Keene.

WORCESTER & NASHUA & ROCHESTER.

La ligne la plus directe pour St-Jean, St-Henri, Montréal, et toutes les parties du Canada. Départ des convois à Worcester, pour Nashua et les stations intermédiaires: 6 30, 11 15 a. m.; 4 30 e. 6 30 p. m. Pour Nashua, Concord et tous les endroits de Canada: 8 20 a. m.; 6 30 p. m. Pour Nashua, Rochester et Portland: 7 30, 11 15 a. m. Pour revenir de Portland: 7 30 a. m.; 1 10 p. m. Pour Nashua: 7 10, 11 55 a. m.; 4 00 et 5 10 p. m. De Montréal aux Etats-Unis: 6 30 a. m., 8 30 p. m. GEO. W. HURLBURT, Surintendant. C. A. WAITE, agent général des billets. J. B. LEPIRE, agent canadien. 28r janvier 1886. 71

A Vendre.

20 MAGNIFIQUES VACHES A LAIT, Justement arrivées des Cantons de l'Est. Par ED. HICKEY, Coin des rues St-Roch et Ste-Marguerite. Sans rivales dans le marché. 20 février 1886. 106

AVIS.

LA JUSTICE

EST EN VESTE CHEZ M. BELAND, 264, rue et faubourg St-Jean. MM. DROUIN & FRERE, 25, rue St-Joseph, St-Roch. MM. FILTEAU & FRERE, 27, rue Brade. M. A.-O. RAYMOND, 46, rue la Fabrique. M. S. CHAPERON, 33, rue la Fabrique. MM. CASTONGUAY & VAILLANCOURT, rue St-Valier, St Sauveur. M. DARVAE, 151-153, rue St-Joseph. M. N. CAMERON, 234, rue St-Jean. N. DESCHENE & CIE, rue St-Joseph. 25 janvier 1886. 61

Maison à Louer.

A la Canardière, sur le chemin de Beauport, à un mille du pont de Dorchester. Une magnifique résidence à louer, avec toutes améliorations modernes. Neuf appartements avec cuisine et trois appartements au dessus. S'adresser à V. W. LA RUE, ou à J. T. LEVALLEE, Chien d'Or. 4 février 1886. 82

MONTAMBAULT, LANGELIER, LANGELIER & TASCHEREAU, AVOCATS,

No. 56, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE. Suivront régulièrement les cours des districts de Montigny et de Deauce 9 février 1886. 1m—92

PENNÉE & PEER, MARCHANDS A COMMISSIONS DE FLEUR, GRAINS ET PROVISIONS, Québec et Toronto.

BUREAU A QUÉBEC, BUREAU A TORONTO. 133, rue St-Pierre. 43, Wellington East. 30 janvier 1886. 6m—78

DAME MARIE ANNE LAFOND, épouse de Athanase Douville, de la paroisse de St-Casimir, dans le district de Québec, marchand, d'abord autorisée à ester en justice, Demanderesse; vs. Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m—83

LIVRES! LIVRES!

Chez FILTEAU ET FRERE, rue Brade. Mémoires par De Gaspé..... \$ 1.00 Histoire et vie de M. de Maisonneuve, 300 pages fol in-8 enrichi de belles gravures..... 1.00 La Revue Canadienne, complète, par livraison, 21 vols..... 50.00 Garneau—Histoire du Canada, 4 vols..... 6.00 Ferland—Histoire du Canada, 2 vols..... 2.50 Les Sources Canadiennes, 5 vols, première série..... 20.00 Le Répertoire National, 4 vols..... 16.00 Le Chien d'Or, roman historique, traduit de l'anglais par Lemay, 2 vols..... 75.00 20 janvier 1886 44

A LOUER.

Cette jolie maison si bien située sur la rue d'Auteuil, No. 93, en arrière de l'Edifice "Chalmers", et occupée pendant plusieurs années par Madame Wilkie. JOHN Y. WELCH, 18, rue St-Jacques, Basse-Ville. 18 février 1886. 6f—101

PHOTOGRAPHIES A LEVIS. GRANDE REDUCTION POUR LE Temps de Carnaval.

PORTRAITS DIT CABINET \$2 LA DOUZAIN. PORTRAITS DIT CARTE DE VISITE \$1.50 LA DOUZAIN. Finis avec le plus grand soin. UNE VISITE EST SOLICITEE. A. R. ROY, Côte du Passage. 18 février 1886. 100

A Vendre ou Louer.

Deux magnifiques maisons neuves, Bijou Terrace, Avenue des Érables. Dix chambres, cour spacieuse, très chaudes, muraille lambrissée à l'intérieur et à l'extérieur. Drainage et eau devant être introduits le printemps prochain; exemptions des taxes de la ville. Loyer: \$10 et \$160. AUSSI: Dans les cuisines de l'Hôtel Union, Rue du Palais, une magnifique Salle de Billard et une Burette, avec appartements à habituer au-dessus, et chambres à exposer des cabinets. Résidence confortable de 9 chambres, à l'étage supérieur; loyer, \$80; exemption de taxes. J. L. Levallee, gardien, conformément à entendre. L. J. BURROUGHS, 105, Rue St-Pierre. 5 février 1886. 1m—80

L. A. BERGEVIN, J. GILBERT, CORDONNIER. 35 & 45, RUE NOTRE-DAME, 296 et 298, Rue St-Jean, Québec. Tient constamment un assortiment complet de Chaussures pour hommes: Souliers satinés, Bleu Pâle, Satin Blanc, Satin Noir, Kid Blanc, Chevreau Noir et Souliers perlés noir et blanc. Aussi, Chaussures en Cuir, en Drap et en Caoutchouc de goût et de fantaisie à des prix modérés. 20 janvier 1886. 1m—39

A VENDRE OU A LOUER. Ce grand terrain en face du moulin Peters, rue du Prince-Edouard, ayant une superficie d'un-déca de douze mille pieds, propre à y faire le commerce de bois de construction ou de chauffage. Possession immédiate, si on le désire. S'adresser à DUBEAU & CIE, ou à J. B. Z. DUBEAU. 21 janvier 1886. 3fs 3s—52

TANNAGE A LA FAÇON. TANNERIE DUGAL. QUEBEC. Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du sousigné. TANNAGE et CORROYAGE de première qualité. Prix modérés. JOSEPH DUGAL, TANNEUR, 330 et 332, RUE ST-VALIER, SAINT-ROCH. 20 janvier 1886. 1a—10

UNE AUTRE GUERISON Obtenue par l'Eau Minérale St Léon MM. GINGRAS, LANGLOIS & CIE. Messieurs,—Depuis près de quarante ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes, sans aucun soulagement, je me suis décidé à faire usage de L'EAU ST LÉON, j'en ai fait usage depuis sept mois et je suis maintenant complètement guéri. A ceux qui désireront avoir quelques informations, je crois qu'il sera de mon devoir de faire part de mon expérience, s'ils s'adressent à moi, à mon bureau, No. 139, rue St-Pierre ou à ma résidence privée, No. 39, rue St. Patrice.

HONORÉ CASAUULT, H. C. S. La célèbre Eau Minérale de St Léon est en vente chez tous les principaux Pharmaciens et Epiciers de la ville pour la modique somme de 25 cts le gallon. GINGRAS, LANGLOIS & CIE, Seuls Agents pour toute la Puissance, Vis-à-vis l'Archevêché. 20 janvier 1886. 1a—11

LUNDI, 1er FEVRIER. Sera donné au public l'avantage de se procurer des Marchandises A DES PRIX SANS PRECEDENTS. Etant obligé de transporter ailleurs la balance de notre stock, nous prévenons ceux qui n'ont pu encore nous faire visite, de profiter de cette occasion pour faire leurs achats. NE PAS OUBLIER QUE C'EST LUNDI, LE 1er FEVRIER. Que commencent notre deuxième grande vente de MARCHANDISES ENDOMMAGÉE et de la balance de notre immense stock, sur lequel nous avons fait une grande réduction.

BRUNET, LAURENT & CIE, SAINT-ROCH. 29 janvier 1886. 4m—76

PIANOS ET HARMONIUMS. Les superbes pianos sans RIVAUX dans AUCUN PAYS fabriqués par "HEINZMAN & Co." et ceux de "NEWCOMBE & Co." dont les points d'excellence sont: Richesse et Sonorité de Son, Volume, élégance, fini et Solidité. ont obtenu les plus hantes distinctions à l'Exposition Universelle tenue à la Nouvelle-Orléans en mai 1885, Médailles, Diplômes et Mention Honorable pour le MEILLEUR PIANO AMERICAIN ET CANADIEN. Ils sont aussi recommandés par les professeurs de musique les plus éminents, les artistes, les communautés religieuses, le clergé, etc. Aussi constamment en magasin les pianos des marques suivantes: Weber & Co., Mozart, Stanley & Co., Williams & Son. Harmoniums, de BELL & CO., W. DOHERTY & CO., TORONTO STANDARD ORGAN CO., E. G. THOMAS & CO. Musique en feuilles et en brochures, Romances, Morceaux, et Musique sacrée, etc., Accord et réparations de Pianos et d'Harmoniiums. BERNARD & ALLAIRE, EDITEURS DE MUSIQUE, No. 77 et 79, Rue St-Jean, Haute-Ville.

Machines à Coudre et à Tricoter. Seule agence à Québec des célèbres Machines à Coudre Domestic, de New-York, Wilson B, Wanzer, Wilson Oscillating Shuttle, et grand général pour la Puissance des "QUEBEC" et "QUEBEC A". Agence générale des MACHINES A TRICOTTER de "Franz & Pope," dont le parfait fonctionnement est garanti pour toutes espèces de tricots quelconques; l'enseignement pour faire fonctionner la machine est donné gratuitement à notre établissement; Réparations de Machines à Coudre et à Tricoter, promptement exécutées. BERNARD & ALLAIRE, Coin des rues St-Jean et St-Sébastien, Haute-Ville Québec. Québec, 22 janvier 1886. 6-2m

